



## CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Sauveur-Villages Séance du 8 avril 2021

### COMPTE-RENDU

#### **Présents :**

M. ALLIX Denis, M. BARBET Pascal, M. BEUVE Claude, Mme BOUILLON Emmanuelle, Mme BREUILLY Danièle, Mme CAMBLIN Catherine, Mme CHAMPVALONT Sabrina, M. CLEMENT Philippe, Mme CLEROT Edwige, M. DANLOS Franck, M. FERICOT Dominique, M. GERARD Ghislain, Mme GERMAIN Sandrine, Mme GIGAN Aurélie, M. HARIVEL Benoit, Mme HUE-LEFEBVRE Sophie, M. HUET Laurent, M. LAURENT Jean-François, M. LEFRANC Paul, M. LEFRANCOIS Guillaume, Mme LEROTY Gwenola, Mme LEVIONNOIS Carole, Mme MARIE Micheline, M. RIHOUEY Hubert, Mme ROBERT Marie-Françoise, M. SEVEGRAND Régis, Mme THOMAS Florence, Mme TRUFER Séverine, M. VILQUIN Franck

#### **Procuration(s) :**

#### **Absent(s) :**

#### **Excusé(s) :**

**Secrétaire de séance** : Monsieur Benoit HARIVEL

**Présidente de séance** : Mme GIGAN Aurélie

**Madame la Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour.**

- Achat d'un porte outils
- Demande de subvention pour le projet d'autopartage

#### **1 - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Benoît HARIVEL remplit les fonctions de secrétaire de séance.

#### **2 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU 18 mars 2021**

Madame la Maire demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil du 18 mars 2021. Certains conseillers municipaux n'ayant pas vu le procès-verbal, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

#### **3 – INSTALLATION DE MONSIEUR ALBERT TISIN**

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la démission de son mandat de conseiller municipal de Monsieur Denis Allix élu de la liste « Unis pour un nouveau départ » le 20 mars 2021.

Monsieur le Préfet de la Manche a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. ». En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020, Madame Danielle Binet est appelée à remplacer Monsieur Denis Allix.

Madame Danielle Binet a refusé ce siège, ainsi, selon, la même logique, Monsieur Albert Tisin est installé comme conseiller municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

- **PREND ACTE de l'installation de Monsieur Albert Tisin en qualité de conseiller municipal ;**
- **PREND ACTE de la mise à jour du tableau du Conseil municipal qui sera transmis à Monsieur le Préfet pour l'informer de cette modification.**

**4 – BA LOT LE MESNILBUS – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Rapporteur : Aurélie Gigan

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN, Maire, après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1er janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote.

**Le Conseil municipal déclare à l'unanimité ;**

- **Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

**5 – BA LOT LE MESNILBUS – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	2 063.78 €
Recettes de fonctionnement	32 334.89 €
Résultat exercice	30 271.11 €
Excédent N-1	25 150.79 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>55 421.90 €</i>

Dépenses d'investissement	1 031.89 €
Recettes d'investissement	1 031.89 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0 €</i>
<i>Résultat n-1</i>	<i>0 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>0 €</i>

**Monsieur Laurent Huet, Adjoint au Maire soumet ce résultat au vote.**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Aurélie Gigan se retire au moment du vote, la Présidence est ainsi assurée par Monsieur Laurent Huet.

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## **6 – BA LOT LE MESNILBUS – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
Considérant la régularité des opérations ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente	
- un excédent de fonctionnement de :	<b>30 271.11 €</b>
- un excédent reporté de :	25 150.79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>55 421.90 €</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>0</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>0</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>0</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	<b>55 421.90 €</b>
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	<b>0 €</b>

## **7 – BA LOT LE MESNILBUS – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif lotissement LE MESNILBUS s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	104 239.90 €
Recettes de fonctionnement	104 239.90 €
Dépenses d'investissement	48 818.00 €
Recettes d'investissement	55 421.90 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté ;**

**Le budget est adopté à l'unanimité**

## **8 – BA LOT VAUDRIMESNIL – VOTE COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN Maire après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote,

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité ;**

- **Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

## 9 – BA LOT VAUDRIMESNIL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	24 715.97 €
Recettes de fonctionnement	24 715.97 €
Résultat exercice	0 €
Déficit N-1	- 837.67 €
<i>Déficit de fonctionnement</i>	<i>- 837.67 €</i>

Dépenses d'investissement	14 519.16 €
Recettes d'investissement	20 833.33 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>6 314.17 €</i>
<i>Résultat n-1</i>	<i>- 50 995.36 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>- 44 681.19 €</i>

**Monsieur Laurent HUET, Adjoint au Maire, soumet ce résultat au vote, Madame Aurélie GIGAN Maire ne prend pas part au vote.**

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## 10 – BA LOT VAUDRIMESNIL - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
Considérant la régularité des opérations ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	- 837.67 €
<b>Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>- 837.67 €</b>
- un déficit d'investissement de :	44 681.19 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
<b>Soit un besoin de financement de :</b>	<b>44 681.19 €</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité ;  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	837.67 €
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	44 681.19 €

## 11 – BA LOT VAUDRIMESNIL - BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif lotissement  
VAUDRIMESNIL qui s'équilibre de la façon suivante

Dépenses de fonctionnement	84 892.53 €
----------------------------	-------------

Recettes de fonctionnement	84 892.53 €
Dépenses d'investissement	70 280.86 €
Recettes d'investissement	70 280.86 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté.**

**Le budget est adopté à l'unanimité.**

### **12 – BA LOT GEORGES GIRARD (Saint-Sauveur-Lendelin) – VOTE COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN Maire après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote,

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité.**

**Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

### **13 – BA LOT GEORGES GIRARD (Saint-Sauveur-Lendelin) – VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	36 514.60 €
Recettes de fonctionnement	36 514.60 €
Résultat exercice	0 €
Excédent N-1	35 975.51 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>35 975.51 €</i>
Dépenses d'investissement	14 274.98 €
Recettes d'investissement	22 239.62 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>7 964.64 €</i>
<i>Résultat n-1</i>	<i>- 13 543.74 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>-5 579.10 €</i>

**Monsieur Laurent HUET Adjoint au Maire soumet ce résultat au vote, Madame Aurélie GIGAN Maire ne prend pas part au vote.**

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

### **14 – BA LOT GEORGES GIRARD (Saint-Sauveur-Lendelin) – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
 Considérant la régularité des opérations ;  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :	0.00 €
- un excédent reporté de :	35 975.51 €

<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>35 975.51 €</b>
- un excédent d'investissement de :	7 964.64 €
- un déficit reporté de :	13 543.74 €
<b>Soit un déficit cumulé de :</b>	<b>5 579.10 €</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité ;  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	35 975.51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	5 579.10 €

### **15 – BA LOT GEORGES GIRARD (Saint-Sauveur-Lendelin) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif lotissement GEORGES GIRARD SSL s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	264 369.30 €
Recettes de fonctionnement	264 369.30 €
Dépenses d'investissement	134 974.10 €
Recettes d'investissement	134 974.10 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté ;  
Le budget est adopté à l'unanimité.**

### **16 – BA STATION SERVICE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN Maire après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité ;  
Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

### **17 – BA STATION SERVICE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	73 615.18 €
Recettes de fonctionnement	65 904.58 €
Résultat exercice	- 7 710.60 €
<i>Déficit de fonctionnement n-1</i>	<i>- 3 706.28 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>- 11 416.88 €</i>
Dépenses d'investissement	62 262.61 €
Recettes d'investissement	123 467.96 €

Résultat de l'exercice	61 205.35 €
Résultat n-1	55 980.41 €
Résultat cumulé	117 185.76 €

**Monsieur Laurent HUET, Adjoint au Maire, soumet ce résultat au vote, Madame Aurélie GIGAN, Maire, ne prend pas part au vote.**

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

### **18 – BA STATION SERVICE – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de :	7 710.60 €
- un déficit reporté de :	3 706.28 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	<b>11 416.88 €</b>
- un excédent d'investissement de :	61 205.35 €
- un excédent reporté de :	55 980.41 €
Soit un excédent d'investissement de :	<b>117 185.76 €</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité ;**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT	<b>11 416.88 €</b>
RESULTAT D INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	<b>117 185.76 €</b>

### **19 – BA STATION SERVICE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif STATION SERVICE s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	422 883.88 €
Recettes de fonctionnement	422 883.88 €
Dépenses d'investissement	113 631.00 €
Recettes d'investissement	124 252.76 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté**

**Le budget est adopté à**

**POUR : 24 voix**

**ABSTENTIONS : 5 voix** (Albert TISIN, Micheline MARIE, Franck VILQUIN, Claude BEUVE, Gwénola LEROTY)

### **20 – BA ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN Maire après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote ;

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité ;**

**Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

## **21 – BA ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	169 438.98 €
Recettes de fonctionnement	168 781.68 €
Résultat exercice	- 657.30 €
Excédent N-1	40 501.55 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>39 844.25 €</i>
Dépenses d'investissement	67 821.77 €
Recettes d'investissement	133 215.66 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>65 393.89 €</i>
<i>Résultat n-1</i>	<i>- 23 523.03 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>39 844.86 €</i>

**Monsieur Laurent HUET, Adjoint au Maire, soumet ce résultat au vote, Madame Aurélie GIGAN Maire ne prend pas part au vote.**

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## **22 – BA ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Considérant la régularité des opérations ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un déficit de fonctionnement de :	657.30 €
- un excédent reporté de :	40 501.55 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>39 844.25 €</b>

- un excédent d'investissement de :	65 393.89 €
- un déficit reporté de	23 523.03 €
- un déficit des restes à réaliser de :	2 026.00 €
<b>Soit un excédent d'investissement de :</b>	<b>39 844.86 €</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité ;**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :**



RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	39 844.25 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	39 844.86 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	39 844.25 €

### **23 – BA ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif assainissement s'équilibre de la façon suivante

Dépenses de fonctionnement	228 483.25 €
Recettes de fonctionnement	228 483.25 €
Dépenses d'investissement	173 678.11 €
Recettes d'investissement	173 678.11 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté**

**Le budget est adopté à**

**POUR : 23 voix**

**CONTRE : 1 voix** (Franck Vilquin)

**ABSTENTION : 5 voix** (Albert TISIN, Micheline MARIE, Gwénola LEROTY, Claude BEUVE, Edwige CLEROT)

### **24 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Aurélie GIGAN Maire après avoir entendu l'ensemble des opérations de l'exercice 2020 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 soumet le compte de gestion de la Trésorière au vote

**Le conseil municipal déclare à l'unanimité ;**

**Que le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par la Trésorière de Coutances n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.**

### **25 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le compte administratif se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	2 065 970.45 €
Recettes de fonctionnement	2 069 165.40 €
Résultat exercice	3 504.29 €
Excédent N-1	446 576.33 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>450 084.62 €</i>
Dépenses d'investissement	536 283.26 €
Recettes d'investissement	1 286 161.99 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>749 878.73 €</i>
<i>Résultat n-1</i>	<i>- 139 009.11 €</i>
<i>Résultat cumulé</i>	<i>610 869.62 €</i>

**Monsieur Laurent HUET, Adjoint au Maire, soumet ce résultat au vote, Madame Aurélie GIGAN Maire ne prend pas part au vote**

**Le Compte administratif ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## **26 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
Considérant la régularité des opérations ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :	3 504.29
- un excédent reporté de :	446 576.33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>450 084.62</b>
- un excédent d'investissement de :	610 869.62
- un déficit des restes à réaliser de :	396 032.00
Soit un excédent d'investissement de :	<b>214 837.62</b>

**Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité**

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	<b>450 084.62 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>450 084.62 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	<b>610 869.62 €</b>

## **27 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget primitif général s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	2 828 743,62 €
Recettes de fonctionnement	2 828 743.62 €
Dépenses d'investissement	1 651 896,00 €
Recettes d'investissement	1 651 896.24 €

**Madame La Maire soumet au vote le budget primitif ainsi présenté**

**Le budget est adopté à**

**POUR : 25 voix**

**ABSTENTION : 4 voix** (Franck Vilquin, Gwénola Leroty, Claude Beuve, Edwige Clérot)

## **28 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Décide**

**De fixer les taux de la façon suivante**

**Taux 2021**

<b>TFB</b>	<b>11.23 %</b>
<b>TFNB</b>	<b>19.84 %</b>

Madame Aurélie Gigan indique qu'une réflexion doit être engagée sur la fiscalité.

## **29 – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS**

Proposition de la commission logement pour l'attribution de 3 logements par Madame Carole Levionnois.

## **30 – CONVENTION FRELONS ASIATIQUES AVEC LE FDGDON**

*Rapporteur : Aurélie Gigan*

Le frelon asiatique, espèce invasive arrivée dans le département de la Manche en 2011, a maintenant colonisé le territoire. Différent du frelon européen (le frelon commun), cet invasif répond à un cycle de développement particulier. Grâce au soutien et à l'implication du Conseil Départemental de la Manche et à la mobilisation des communes, la FDGDON a pu établir et mettre en place un programme départemental de lutte collective en 2016, puis poursuivre les travaux et les optimiser chaque année. Un programme validé a fait l'objet à nouveau d'un arrêté préfectoral de lutte collective et se fait sur 2 niveaux :

- Volet animation, coordination, suivi et investissement,
- Volet de lutte par la destruction des nids.

Un premier avis de paiement est appelé pour la participation au volet « animation » de la FDGDON est réparti entre les communes en fonction du nombre d'habitants, avec un plancher de 18€ et un plafond de 185€. La participation de notre commune au volet animation s'élève à 159€ pour 2021. Pour la destruction des nids, la participation financière dépend des travaux de destruction réalisés sur la commune au cours de la saison.

La collectivité doit préciser son choix sur l'opérateur retenu pour la destruction des nids. Madame la Maire donne lecture de la liste avec les différents éléments comparatifs.

La signature de cette convention, permet à la Commune de bénéficier des avantages de la lutte collective contre les frelons asiatiques. Un axe sur les chenilles urticantes est aussi développé et fait partie intégrante de cette convention unique pour ces 2 problématiques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le FDGDON ainsi que l'offre de l'entreprise retenue.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

- **Donner pouvoir à Madame la Maire de signer la convention 2021 – 2023**
- **Donner le pouvoir à Madame la Maire de réaliser le choix annuel des entreprises intervenantes sur la commune pendant la période de la convention**
- **Donner le pouvoir à Madame la Maire d'engager les participations afférentes à la convention**

## **31 – ECO PÂTURAGE POUR L'ENTRETIEN DE LA STAEP**

*Rapporteur : Régis Sèvegrand*

Il a été demandé un devis pour la mise en place d'un éco pâturage sur le site de la station d'épuration. Ce système s'appuie sur la mise en place de la charte avec la FREDON pour utiliser le moins possible de produits phytosanitaires, et permet de réaliser des économies sur la main d'œuvre. Le devis pour 4 animaux s'élève à 1 356 € pour l'année 2021 et ce depuis 2017. La Maire demande au Conseil de se prononcer sur le devis de l'entreprise ECO NATURE NORMANDIE, sachant que ce dernier est le seul dans la Manche à pratiquer l'éco pâturage, et de l'autoriser à régler sur le budget assainissement de Saint-Sauveur-Villages par acomptes.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

**D'autoriser la Maire à signer le devis et la convention pour la mise en place de cet éco pâturage et à régler par acomptes**

### **32 – REGULARISATION des TITRES EMIS – AUBERGE des BONNES GENS**

*Rapporteur : Laurent Huet*

Madame la Maire explique qu'il a été constaté une erreur dans la révision des loyers demandés à la SARL Tropica entre 2014 et 2019. Les révisions ont été réalisées annuellement et non triennalement comme indiqué dans le bail et avec l'indice de révision des logements au lieu des indices des loyers commerciaux. Ainsi, le trop perçu par la commune s'élève à 268,85 € ttc.

De plus, le titre d'appel à loyer pour mai 2014 n'a pas été titré dans sa totalité : 480 € au lieu de 600 € ht. Compte tenu de l'absence de pièces justificatives d'une éventuelle remise, il est proposé au conseil municipal de décider d'une prescription.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

**D'autoriser Madame la Maire à émettre un mandat de régularisation (au compte 673) des titres émis entre 2015 et 2019 pour un montant de 224,04 € ht soit 268,85 € ttc ;**

**De ne pas procéder au rappel du titre de loyer pour le mois de mai 2014 ;**

### **33 – ACHAT D'UN PORTE OUTILS**

*Rapporteur : Régis Sévegrand*

Les services techniques ont besoin d'un porte outils et d'un désherbeur de chemin.

Ledentu	11 980,00 €
Motin Frères SAS	12 616,67 €
Melain Motoculture	10 524,47 €
SARL La Haye Motoculture	10 320,00 €

Claude Beuve : remplacement de la balayeuse

Régis Sévegrand : non pour être complémentaire, aller où la balayeuse ne peut pas aller

Claude Beuve : outils indépendant :

RS : oui on met ensuite des outils après

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**Décide**

**D'autoriser Madame la Maire à signer le devis de La Haye Motoculture**

### **34 – AUTOPARTAGE – DEMANDE DE SUBVENTION**

*Rapporteur :*

La municipalité souhaite mettre en place un service de location d'un véhicule électrique en autopartage. Ce service se développe depuis 10 ans et connaît un succès grandissant.

L'opération consiste à l'achat d'un véhicule et la mise en place d'une solution d'électromobilité partagée permettant la gestion avec les usagers de A à Z par le biais d'une plateforme web et mobile (inscription, réservation, facturation), et l'installation d'une boîte à clé.

Cette solution de mobilité innovante pour le territoire répond à 3 enjeux principaux :

- Enjeu social de limitation de la dépendance à l'automobile face à l'augmentation des coûts d'usage et aux difficultés d'accès aux services du quotidien.
- Enjeu de limitation de la consommation d'énergie et des émissions de Co2.
- Enjeu d'attractivité et d'équité territoriale.

Ce projet pourrait bénéficier de la dotation de soutien à l'investissement local car il correspond à la priorité n°3 concernant le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité, et notamment en finançant des solutions innovantes de mobilité du quotidien, durable et pour tous.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses (ht)		Recettes		
Achat du véhicule	19 000 €	DSIL	15 000,00 €	58,78 %
Solution d'autopartage (investissement)	4 080 €	Subvention Conseil Régional	2 500,00 €	9,80 %
Solution d'autopartage (fonctionnement 1 <sup>ère</sup> année)	2 337,36 €	Subvention Conseil Départemental	2 500,00 €	9,80 %
Signalétique véhicule	100,00 €	Autofinancement	5 517,36 €	21,62 %
<b>Total</b>	<b>25 517,36 €</b>	<b>Total</b>	<b>25 517,36 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **Adopte l'opération et les modalités de financement ;**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel ;**
- **Autorise Madame la Maire à demander la subvention DSIL et toutes autres subventions ;**
- **Autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette opération ;**

**Séance levée à 22h10**